

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2018 à 20h30

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

	Présent	Absent		Présent	Absent
Sylvie VIRICEL, Maire	Х		Marie COCHARD	Х	
Henri SECCO, 1 ^{er} Adjoint	Х		Virginie TOURTE		Х
Patrick GUINET, 2 ^e Adjoint	Х		Aurélie GIRON		Х
Patricia DRAI, 3 ^e Adjoint	Х		Marie-Sophie COQ		Х
Marie-Chantal JOLIVET, 4 ^e Adjoint	Х		Michel PEREZ	Х	
Georges BAULMONT, 5 ^e Adjoint	X		Romain LEBÈGUE	Х	
Nathalie DESCOURS-JOUTARD, 6e Adjoint	Х		Jean GRAND	Х	
Guylène MATILE-CHANAY, 7 ^e Adjoint	Х		Jean-Pierre GAITET	Х	
Jean-Pierre BOUVARD, 8 ^e Adjoint	X		Jean-Michel LADOUCE	Х	
Stéphanie COURANT	Х		Fabienne D'ANGELO	Х	
Jacques BERTHOU	Х		Laurent TRONCHE	Х	
Josiane BOUVIER		Х	Isabelle CHATARD		Х
Philippe BERTHO		Х	Noémie THOMAS		Х
Guy MONNIN	Х		Béatrice PFAENDER		Х
Pascal PROTIÈRE	Х				

Élus absents	Donne pouvoir à
Josiane BOUVIER	Guy MONNIN
Béatrice PFAENDER	Sylvie VIRICEL
Philippe BERTHO	Marie COCHARD
Virginie TOURTE	Georges BAULMONT
Aurélie GIRON	
Marie-Sophie COQ	
Isabelle CHATARD	Jean-Michel LADOUCE
Noémie THOMAS	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Stéphanie COURANT	72,4 %	29	21	27

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Stéphanie COURANT, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

Sylvie VIRICEL, Maire, invite l'Assemblée à approuver le compte rendu de la séance du 23 novembre 2018.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, revient sur deux questions posées lors de la séance du 19 octobre 2018 au moment de l'approbation du compte rendu :

- Concernant la contribution financière à ENEDIS pour l'extension d'un réseau électrique (DL-20181019-011), s'agit-il d'une extension ou d'un renforcement ?
- Concernant l'augmentation budgétaire de 25 000 € consacrée au PLU, à quoi correspond cette augmentation ?

À la question relative à l'extension du réseau électrique, Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des travaux, répond qu'un rendez-vous avec ENEDIS a été fixé au 17 janvier afin de régler cette question. Il précise que des réponses pourront ainsi être apportées lors du Conseil Municipal de janvier.

À la question sur l'augmentation budgétaire de 25 000 € consacrée au PLU, Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, explique que cette augmentation budgétaire concerne les premiers aménagements du plan de déplacement.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, demande si un avenant au contrat initial a été pris. Si tel est le cas, cet avenant doit être inscrit dans la liste des décisions du Maire. Il demande également pourquoi aucun avenant ou contrat pris dans le cadre d'objectif ville n'apparaît dans la liste des décisions du Maire. Il précise avoir constaté qu'une remise de clés avait eu lieu pour le propriétaire de la ferme et souligne l'absence de bail dans la liste des décisions du Maire.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que l'information sera transmise.

Arrivée à 20h35 de Marie COCHARD, conseillère municipale.

Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2018 est approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions (Jacques BERTHOU et Pascal PROTIÈRE qui n'étaient pas présents lors de la séance du 23 novembre 2018).

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, rajoute avoir demandé plusieurs documents au Maire dont la convention ALILA relative à la concession de places de stationnement signée par le Maire. Il indique que la version de la convention envoyée au contrôle de légalité n'est pas identique à la version soumise au vote du Conseil Municipal, la durée de la convention ayant été modifiée à 20 ans. Il distribue aux membres de l'Assemblée une copie du document en question.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour et qu'une réponse lui sera faite lors du prochain Conseil Municipal. Elle rajoute que l'exactitude de ces accusations sera vérifiée.

M DÉCISIONS DU MAIRE

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs au Maire. En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Henri SECCO, premier Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée les décisions du Maire, dont la liste est annexée au présent compte rendu.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, s'interroge sur la validité de la délibération de 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire. Pour lui, la délibération transmise au contrôle de légalité ne correspond pas à la délibération qui a été soumise au vote de l'Assemblée en 2014.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que ce point sera vérifié.

POUVOIRS DE POLICE

DL-20181221-001 : Convention entre la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et la Commune relative à la fourrière automobile

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 juillet 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de Miribel et du Plateau (CCMP) a confirmé le maintien de la compétence communautaire « fourrière automobile ». La CCMP détient cette compétence depuis 14 ans. La ville étant dans une impasse en raison de son incapacité à agir face aux stationnements abusifs, des échanges entre la CCMP et la Commune de Miribel ont eu lieu en juin. L'objectif de ces échanges a été de rapidement mettre en place un service de fourrière automobile.

Elle indique que le président de la CCMP s'est engagé à travailler avec la police municipale de la Commune qui a effectué un travail d'amorçage.

Sylvie VIRICEL, Maire, se réjouit qu'un tel projet se concrétise afin de répondre aux plaintes récurrentes des usagers.

Pascal PROTIÈRE, conseiller municipal, indique que ce projet de convention a été approuvé à l'unanimité par délibération de la CCMP sur la forte impulsion de la Commune de Miribel. Il rappelle que la CCMP a un rôle d'organisateur et de gestionnaire et qu'il appartient à chaque Commune de déclencher le recours à la fourrière.

Michel PEREZ, conseiller municipal, se réjouit que cette décision soit prise au niveau de la CCMP, échelon pertinent selon lui.

Sylvie VIRICEL, Maire, conclut en précisant qu'elle se réjouit que ce projet ait pu aboutir sur ce mandat étant donné les nombreuses alertes qui avaient été faites, et en remerciant Emmanuelle TESTARD, policière municipale, pour son travail sur ce projet.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et habilite le Maire à la signer.



FONCTION PUBLIQUE

DL-20181221-002: Modification du tableau des emplois permanents

Sylvie VIRICEL, Maire, présente à l'Assemblée le tableau des emplois permanents, modifié dans le but de répondre aux besoins de la Collectivité et d'accompagner les évolutions de carrières et de fonctions d'agents.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, demande à ce qu'un organigramme non nominatif soit communiqué aux élus pour le mois de mars afin d'avoir connaissance du nombre d'agents et de leur catégorie par service.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond favorablement à cette demande.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er janvier 2019 et autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et de prendre les dispositions relatives au recrutement.



DOMAINE ET PATRIMOINE

DL-20181221-003: Convention de servitude consentie à ENEDIS - 699 Route de Strasbourg

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée la délibération du 19 octobre 2018 ayant pour objet la contribution financière pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité relative à la création d'une halle composée de trois commerces au 699 Route de Strasbourg aux Echets.

Il indique que ce projet nécessite la mise en place d'une convention de servitude pour la réalisation en souterrain des réseaux sur la parcelle cadastrée section AN n°42 appartenant à la Commune de MIRIBEL.

Il précise que cette convention a rendu possible le raccordement de la boulangerie ainsi que la réfection du trottoir permettant d'éviter l'accumulation d'eau sur le bord de la chaussée.

Sylvie VIRICEL, Maire, rajoute que la boulangerie aux Echets a ouvert il y a une semaine et que s'en suivra l'ouverture d'un primeur et d'un pressing. Concernant le tabac-presse, les douanes doivent encore se prononcer sur le sujet. Enfin, d'ici la fin du mandat, la construction de la supérette devrait être achevée.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de servitude consentie à ENEDIS et habilite le Maire à signer ce document ainsi que l'acte authentique correspondant.



AFFAIRES SCOLAIRES

DL-20181221-004 : Extension de l'utilisation des chèques emploi service universel (CESU) pour les accueils périscolaires

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée que la Commune est affiliée au centre de remboursement du chèque emploi service universel afin de permettre le règlement par les usagers de certains services. Ce service est actuellement proposé aux familles des structures petite enfance (crèche familiale et multi accueils).

Dans un souci de cohérence, elle propose d'étendre ce mode de paiement aux usagers des accueils périscolaires (hors temps méridien) afin de répondre à la demande des familles sur l'ensemble des services enfance (petite enfance et scolaire).

Sylvie VIRICEL, Maire, remercie Patricia DRAI pour sa bienveillance ainsi que les agents du service scolaire venus nombreux et de plus en plus présents lors des Conseils Municipaux.

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, précise que le service de paiement en ligne est en place depuis déjà un an et qu'il est très apprécié des familles. En effet, le taux de règlement en ligne sur l'année 2018 est de 70%.

Michel PEREZ, conseiller municipal, se réjouit de la possibilité de payer en ligne et demande s'il est envisagé de mettre en place un système de prélèvement automatique qui permettrait de gagner du temps.

Patricia DRAI, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, répond que cette possibilité peut être étudiée.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'extension de l'utilisation des chèques emploi service universel aux accueils et garderies périscolaires et habilite le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document se rapportant à cette extension.



FINANCES

DL-20181221-005 : Ouverture de crédits en investissement au 1er janvier 2019

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'Assemblée que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Il présente le montant total des crédits ouverts qui est de 1 812 400 €.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que ce montant correspond à 25% du budget qui sera voté en mars, qu'en l'absence de ces crédits, des travaux ne pourraient être envisagés en cas de nécessité.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, ne se rappelle pas avoir voté l'ouverture de crédits en investissement l'année dernière. Il approuve la facilité apportée par cette procédure

mais se demande si la mobilisation du budget justifie son utilisation. Ne pourrait-on pas plutôt jouer sur les décisions modificatives ?

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, précise que l'ouverture des crédits en investissement et les décisions modificatives sont deux choses différentes. L'ouverture des crédits en investissement permet de lancer des travaux avant le vote du budget.

Sébastien FOUCHA, directeur général des services, rajoute que lorsque le budget était voté en janvier, l'ouverture des crédits en investissement n'était pas nécessaire. Aujourd'hui, elle permet de lancer des travaux entre janvier et mars si cela est nécessaire.

Michel PEREZ, conseiller municipal, souligne que cette démarche donne du sens au débat d'orientation budgétaire.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, demande quel est le pourcentage réalisé sur le compte administratif.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond que sur 7,4 millions de crédits d'investissement, 5,2 millions ont été dépensés.

Jean GRAND, conseiller municipal, demande ce qu'il est prévu de faire avec ces 25% de crédits d'investissement.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle que l'ouverture des crédits d'investissement doit permettre à la Commune de pouvoir intervenir en cas de problème.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, demande le détail des immobilisations incorporelles.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que ces informations lui seront transmises.

Guy MONNIN, conseiller municipal, intervient pour préciser que le vote de l'ouverture des crédits d'investissement est une mesure conservatoire en vue du vote budgétaire.

Marie COCHARD, conseillère municipale, demande si en cas de dépense nécessaire entre janvier et mars sur l'un des chapitres concernés par l'ouverture des crédits en investissement, la question est évoquée en Conseil Municipal ou en Commission.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond par la négative.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, précise que l'épargne donnée dans le cadre de l'ouverture des crédits en investissement ne sort pas du budget. Il s'agit seulement d'une anticipation du budget qui sera voté en mars.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, précise que la crainte de certains élus est que, par exemple pour le chapitre 23, des travaux non débattus préalablement soient engagés.

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, répond que ce n'est pas le cas. Il explique qu'en matière de budget, si on veut payer quelque chose, on doit l'engager. Pour pouvoir être engagée, la somme nécessaire doit figurer sur la ligne correspondante.

À l'unanimité, l'Assemblée autorise le Maire à engager, liquider et mandater à compter du 1er janvier 2019, les dépenses d'investissement présentées dans la délibération, avant le vote du budget primitif 2019 ; et approuve, à cet effet, l'ouverture des crédits au 1er janvier 2019 sur les chapitres concernés, au titre du budget 2019.

FINANCES

DL-20181221-006: Décision Modificative n° 2 - Budget Communal

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'Assemblée les modifications du budget principal portant sur des opérations d'ordres entre sections s'équilibrant en dépenses et en recettes, sur le transfert de crédits en dépenses d'investissement entre le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) et le chapitre 020 (dépenses imprévues en investissement) et leur pendant en fonctionnement en équilibre des opérations d'ordre ainsi que le transfert de crédits entre les opérations n° 140 et 160.

Il explique que l'augmentation de crédits concerne la restructuration de l'îlot Saint Romain. En effet, lors de l'élaboration du budget concernant ce projet, seules les vitrines avaient été prises en compte. Cette augmentation de crédits correspond à l'ajout de l'aménagement des façades faisant suite à une réponse tardive à l'appel d'offre du lot menuiserie.

Sylvie VIRICEL, Maire, précise que le choix de l'ajout du lot menuiserie a pour but de proposer un ensemble de qualité. La Commune a travaillé avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ainsi qu'avec les commerçants sur l'aménagement des façades.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, demande si les couleurs, notamment le violet cardinal, ont été approuvées par l'architecte des bâtiments de France.

Sylvie VIRICEL, Maire, répond que la Commune travaille avec une nouvelle architecte des bâtiments de France qui a validé ce projet. D'autre part, le violet ne sera pas forcément conservé en raison du changement d'enseigne possible du Proxi. Ce qu'il est important de retenir c'est la volonté d'un traitement qualitatif et maîtrisé des devantures bois.

Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Adjointe au Maire chargée de la culture, pense qu'une harmonisation des couleurs aurait été judicieuse, en proposant par exemple un camaïeu. Pour elle, la Commune aurait dû imposer les couleurs.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique que les goûts peuvent varier d'une personne à l'autre. En fonction de l'enseigne, les commerces ont également des contraintes en terme de devanture. Cette décision est donc le fruit d'un compromis entre les élus, les commerçants et l'ABF avec les conseils du CAUE.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, indique ne pas avoir vu ce projet en commission. Il demande si un permis modificatif a été déposé.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, répond par la positive.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, indique ne pas avoir vu ce permis modificatif. Il rappelle que les noms des enseignes devaient être inscrits en lettres détachées. Il demande si c'est effectivement le cas dans le permis modificatif.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, répond que le règlement étant en cours d'élaboration, tout n'a pas été imposé dans le cadre de l'îlot Saint Romain.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, souligne que dans un souci de cohérence, il serait logique d'appliquer à toutes les façades le même règlement.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, précise que le règlement est élaboré avec les architectes des bâtiments de France et qu'il sera dans le même esprit que ce qui sera fait pour l'îlot Saint Romain.

Marie COCHARD, conseillère municipale, demande le maintien de la discussion en Conseil Municipal concernant le choix des couleurs. Elle demande également si des subventions ont été demandées pour financer ce projet.

Concernant le nuancier de couleur, Sylvie VIRICEL, Maire, répond que tous les sujets ne peuvent pas être discutés en Conseil Municipal.

Concernant les demandes de subvention, elle répond qu'une demande a été faite à la Région, qui a annoncé qu'elle accorderait à la Commune 80 000€ sur une enveloppe de 250 000€, dans le cadre du contrat ambition Rhône-Alpes. Une demande a également été faite auprès du département qui a refusé en raison de la présence de logements dans le projet.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, demande à quel moment un retour sera fait sur le bilan financier de l'îlot Saint Romain.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique qu'un retour sera fait en avril.

À 25 voix pour et 2 abstentions (Laurent TRONCHE et Marie COCHARD), l'Assemblée approuve la décision modificative n° 2 à appliquer au budget communal.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, précise qu'il s'abstient car ce point n'a pas été débattu en Commission urbanisme.

Patrick GUINET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle que la commission urbanisme n'est pas le lieu pour débattre des budgets.



TINANCES

DL-20181221-007 : Admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des finances, indique à l'Assemblée que Monsieur le Trésorier de la Commune a saisi la Commune d'un état de titres non recouvrables, en vue de leur admission en non-valeur.

Il précise que le montant total de cet état comprenant 32 créances est de 2 806 €, soit une moyenne de 88 € par créance. Les motifs principaux de non recouvrement sont l'insuffisance d'actif, les situations de surendettement, ou des montants de créances inférieurs aux seuils de recouvrement.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve l'état des titres de recettes non recouvrables et admet ces titres en non-valeur.



ENVIRONNEMENT

DL-20181221-008 : Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Guylène MATILE CHANAY, Adjointe au Maire chargée de l'environnement et du cadre de vie, présente à l'Assemblée un projet de convention à conclure avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'année 2019.

Ce document fixe les conditions et modalités de capture, d'enlèvement et prise en charge des chiens et chats trouvés, errants, en état de divagation ou décédés, sur la Commune. Le coût annuel de ce service s'élève à 0,45 € par habitant soit 4 357,80 €.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention de fourrière établie entre la Commune et la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2019 et habilite le Maire à la signer.

ENVIRONNEMENT

DL-20181221-009 : Convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) en vue de la stérilisation des chats errants

Guylène MATILE CHANAY, Adjointe au Maire chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 14 décembre 2017, approuvant une « convention de partenariat avec la SPA de LYON, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune ».

Elle indique que dans le cadre de ce partenariat, la Commune et la SPA s'entendent sur un nombre de chats à stériliser par an et sur les différents lieux d'intervention. La SPA prend en charge les frais d'intervention des vétérinaires à hauteur de près de 50 %. La Commune assure, avec la collaboration de personnes bénévoles, la pose de cages, la capture, la conduite des animaux chez le vétérinaire et la remise des animaux sur leur site de vie après stérilisation.

Elle précise que 50 chats ont pu être stérilisé en 2018 et remercie Daniel BERGUEZ, policier municipal, pour son travail en lien avec les habitants et les mères nourricières (bénévoles).

Sylvie VIRICEL réaffirme son appui à une politique de stérilisation des chats qui répond à un objectif de développement durable et de bientraitance des animaux.

À 26 voix pour et une abstention (Jean GRAND), l'Assemblée approuve ce partenariat, avec un objectif de stériliser soixante-dix chats sur l'année 2019, et habilite le Maire à signer la convention.

Jean GRAND, conseiller municipal, précise préférer que l'argent soit utilisé pour d'autres projets.



ENVIRONNEMENT

DL-20181221-010: Présentation du rapport annuel 2017 du délégataire du service de l'assainissement – SUEZ

Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des travaux, présente à l'Assemblée le rapport de l'année 2017, dressé par SUEZ (ex Nantaise des eaux), délégataire du service public de l'Assainissement de Miribel, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que le Grand Lyon va lancer une campagne de diagnostics des rejets des entreprises dans les eaux usées. Aujourd'hui quatre établissements industriels ont une convention avec la Commune. Dans la continuité, d'autres conventions vont devoir être prises par certaines entreprises existantes, notamment aux Echets. Ces conventions fixent le coefficient de pollution accepté par entreprise.

Pascal PROTIÈRE, conseiller municipal, rappelle qu'au 1^{er} janvier 2020, si le Conseil Municipal le décide, la compétence de l'assainissement sera transférée à la CCMP.

Michel PEREZ, conseiller municipal, souligne la pertinence de l'échelon communautaire sur ces questions.

Laurent TRONCHE, conseiller municipal, indique que la mutualisation n'est pas toujours la solution.

Sylvie VIRICEL, Maire, rappelle que ce débat est prématuré. Un comité de pilotage travaille sur le sujet en lien avec le bureau de la CCMP. Un retour au conseil municipal sera fait en temps et heure.

Concernant le rapport de gestion de Suez, Laurent TRONCHE, conseiller municipal, s'interroge sur le fait que le nombre d'habitant et de logements augmentent tandis que le nombre de clients reste le même.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que d'après Suez il s'agit d'un dysfonctionnement du logiciel.

Jacques BERTHOU, conseiller municipal, revient sur le fait que le nombre d'abonnés n'évolue pas. Il rappelle ensuite qu'il reste beaucoup à faire pour le développement du réseau séparatif. Il souligne la nécessité de faire une enquête rapidement afin de s'assurer que tous les propriétaires sont raccordés au réseau. Il sera judicieux de lancer une campagne de sensibilisation.

À l'unanimité, l'Assemblée prend acte de cette communication.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvie VIRICEL, Maire, revient sur le courrier lu lors du précédent Conseil Municipal concernant la suppression par le département des postes d'éducateur à Miribel et Saint-Maurice-de-Beynost. Elle demande à Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, en sa qualité de conseiller départemental, d'annoncer le résultat du vote ayant eu lieu le 17 décembre 2018.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, indique que la délibération sur la révision de l'emploi dans le secteur de la prévention spécialisée a été approuvée à 43 voix sur 46. Des discussions seront entamées sur le premier trimestre 2019 mais dans tous les cas, la prévention spécialisée ne prendra pas la même forme.

Il indique que d'après le rapport sur la sauvegarde de l'enfance, les jeunes qui posent problème viennent des banlieues lyonnaises et non pas de la côtière. De ce fait, la prévention de la délinquance apparaît moins pertinente.

Sylvie VIRICEL, Maire, s'inscrit en faux et demande que ce rapport lui soit communiqué. Elle rappelle qu'il est ici question de protection de l'enfance, compétence obligatoire du conseil départemental, et non de la prévention de la délinquance. Elle s'étonne du lien affirmé avec la politique de la ville d'autant que certaines villes devraient bénéficier de postes d'éducateurs spécialisés alors qu'elles ne sont pas en politique de la ville.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, répond que c'est en effet le cas de Belley.

Sylvie VIRICEL, Maire, indique espérer une réponse rapide et demande à Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, si la porte reste ouverte pour la Commune de Miribel.

Jean-Pierre GAITET, conseiller municipal, répond que la porte n'est pas fermée.

La séance est levée à 22h12.



République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉCISIONS DU MAIRE

Séance du 21 décembre 2018

Date de convocation et d'affichage : 14 décembre 2018

Liste des décisions du maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (cf. Délibération du conseil municipal du 18 avril 2014) présentées au Conseil Municipal

SERVICE D'ORIGINE	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION	COÛT
POPULATION	03/12/2018	Convention de mise à disposition d'un espace dans un local au profit du Club nautique des iles pour l'entrepôt du matériel nécessaire à son fonctionnement, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.	GRATUITÉ
	04/12/2018	Liste des concessions funéraires délivrées entre le 12/09/2018 et le 04/12/2018.	NÉANT



REGISTRE ANNUEL DES CONCESSIONS Concessions acquises entre le 12/09/2018 et le 04/12/2018

N° Plan	N° Concession	Date achat Achat Concession	Date début Concession Durée Echéance	Nom du concessionnaire actuel Adresse Code postal et ville
N132BIS	3225	12/09/2018 Actuelle	12/09/2018 30 an(s) 11/09/2048	Mme MERVELAY née GIROUDON Lucienne Francine 348 rue Général Degoutte 01700 MIRIBEL
3SMB12	3226	26/09/2018 Actuelle	05/09/2018 30 an(s) 04/09/2048	Mme CALARD épousse FRACHET Marie Joseph 2 rue de naturalistes 01000 BOURG-EN-BRESSE
M80	3227	26/09/2018 Actuelle	24/09/2018 30 ans 23/09/2048	M.PITHION Francis Adrien 107 route de Margnolas 01700 MIRIBEL
3SMC127	3228	09/10/2018 Actuelle	15/06/2019 30 an(s) 14/06/2049	Mme LIEBE née LOPEZ Marie 80 avenue Joséphine Guillon 01700 MIRIBEL
N266	3229	30/10/2018 Actuelle	22/10/2019 15 an(s) 21/10/2034	M.Mme REBOUL Robert 4 route de chanon 23230 BORD SAINT GEORGES
3SMC123	3230	31/10/2018 Actuelle	20/03/2019 30 an(s) 19/03/2049	M.Mme DECAUDIN Louis 18 rue de la Giraudière 63530 BRIGNAIS
N474	3231	02/11/2018 Actuelle	15/11/2019 15 an(s) 14/11/2034	M.Mme JOLY Pierre 28 rue des Brus 81000 ALBI
M12	3232	05/11/2018 Actuelle	16/04/2019 30 an(s) 15/04/2049	Mme GENIN Henriette 290 route du port d'Ouvey 26750 SAINT PAUL LES ROMANS
3SMC143	3233	06/11/2018 Actuelle	15/07/2022 30 an(s) 14/07/2052	Mme FRANCON née CHANTELOUP Raymonde Passage Paravis 01700 MIRIBEL
N79	3234	12/11/2018 Actuelle	12/11/2018 30 an(s) 11/11/2048	Mme BARET née BOYER Thérèse Gladiste 2 rue de la Tuillière 01700 MIRIBEL
A248	3235	20/11/2018 Actuelle	22/10/2019 30 an(s) 21/10/2049	M.DEPOYAN André 2 rue de Quirole 38170 SEYSSINET PARISET
N248	3236	04/12/2018 Actuelle	03/07/2019 30 an(s) 02/072049	M.MOUILLE André 71 rue de la Plaine 01120 MONTLUEL